

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°5 du PLU de Saint Laurent de Mure

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	Patrick FIORINI, Maire de la Commune de Saint Laurent de Mure
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Service Urbanisme 2 route d'Heyrieux 69720 Saint Laurent de Mure a.pascal@saintlaurentdemure.org 04 72 48 61 26

NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	Scot 2030 – Agglomération Lyonnaise (approuvé le 16/12/2010 et modifié le 19/05/2017).

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	PLU approuvé le 11/07/2012.

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	5 377 habitants (au 1er janvier 2017)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	1868 ha
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	La procédure de modification concerne les zones urbaines et à urbaniser de la commune, soit 356 ha environ (car certaines modifications du règlement écrit touchent toutes les zones urbaines).
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <i>Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet</i>	Zones urbaines : 321 ha Zones à urbaniser : 35 ha Zones agricoles et naturelles : 1512 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?	
<i>Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)</i>	
Voir le dossier de modification en pièces jointes (notice de présentation ; plans de zonage avant et après, règlement écrit ; orientations d'aménagements avant et après ; liste des emplacements réservés ; inventaire du patrimoine)	

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?	
<i>Annexe à joindre : délibération engageant la procédure</i>	
<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le développement et la diversification des activités économiques et commerciales sur le territoire communal, tout en les encadrant. - Encadrer l'urbanisation du secteur dit « Le Clos de la Foire » pour permettre le maintien de la forte présence végétale qui fait l'identité de ce lieu et pour intégrer les enjeux de desserte des équipements publics situés à proximité. - Encadrer l'urbanisation du secteur dit « Le Plâtre » pour favoriser la création d'espaces verts collectifs et valoriser la présence du végétal, tout en conservant la capacité d'accueil de ce secteur. - Favoriser la construction de logements à destination des personnes âgées. - Compléter l'inventaire du patrimoine remarquable bâti et végétal de la commune. - Rectifier et mettre à jour le plan de zonage n°3. 	
<i>Voir notice de présentation + arrêté prescrivant la modification</i>	

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
Oui	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?		
	oui	non Le cas échéant, précisez :

Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		X	
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	<i>oui</i>	<i>non</i>	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270		X	
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE Rhône Méditerranée / SAGE Est Lyonnais
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	X		Communauté de Commune de l'Est Lyonnais

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?	
Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone	
La modification n°5 du PLU concerne plus particulièrement 4 secteurs :	
<ul style="list-style-type: none"> • Le tènement du stade (1ha) • Le secteur « Les Ronces » (9,4ha) • Le secteur « Le clos de la Foire » (8,1ha) • Le secteur « Le plâtre » (1,2ha) 	
Voir notice de présentation	

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de centralité urbaine • Commune péri-urbaine de première couronne • Commune péri-urbaine éloignée • Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain • Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural • Commune rurale • Autre : Commune péri-urbaine de la deuxième couronne de l'agglomération Lyonnaise
4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre	Population en augmentation (5100 habitants en 2010, 5 377 habitants en 2017)

4.1 Présentation de votre projet	
d'habitants ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	La procédure de modification vise à modifier les dispositions de zones urbaines et à urbaniser sans modifier les capacités d'accueil définies par le PLU en vigueur.
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp	112 (donnée INSEE 2017)
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	Tènement du stade : 0% (la procédure de modification vise à permettre l'urbanisation à court terme de ces terrains communaux) Secteur les Ronces : 0% (la procédure de modification vise à court terme à permettre d'ouvrir à l'urbanisation des terrains situés en zone à urbaniser et à désenclaver des terrains situés en zone urbaine et appartenant à des opérateurs fonciers. Un projet de développement est en cours avec la commune) Secteur le clos de la Foire : La modification n°5 ne change pas les conditions d'ouverture de la zone Secteur le Plâtre : La modification n°5 ne change pas les conditions d'ouverture de la zone
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	2,8ha seront ouverts à l'urbanisation (terrains situés en zone 2AU1i classés en zone Uld)
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Inconnue
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
La modifications n°5 du PLU concerne 4 secteurs encastrés dans des secteurs déjà fortement urbanisés : Tènement du stade : Ce terrain est déjà artificialisé, l'urbanisation de ce secteur permettra donc de limiter la consommation d'espace en favorisant le renouvellement urbain. Secteur les Ronces : ce secteur est situé à proximité de secteurs très urbanisés et est entouré par des voies. La création de cette nouvelle zone économique va donc se réaliser au sein de l'enveloppe urbaine de la commune. Secteur le clos de la Foire, Secteur le Plâtre : ces secteurs sont situés au sein de tissus déjà urbanisés, l'urbanisation de ces secteurs permettra de répondre au besoin de logements au sein de l'enveloppe urbaine existante. <i>(Voir annexe 2 : photos aériennes des secteurs)</i>	
4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	La zone Les Ronces est repérée en tant que « site économique » dans la carte de « cohérence territoriale » présentant la synthèse des orientations générales du Scot.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	La procédure de modification concerne 2,6ha de terrains situés en zone urbaine (U1a) et 2,8ha de terrains contiguës (situés en zone 2AU1i) qui seront ouverts à l'urbanisation (terrains en continuité de la zone industrielle des Marches du Rhône)
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? quel est leur taux d'occupation ? 	Zone d'activité Terre Valet : 18,9ha au total = taux d'occupation : 99,2% <ul style="list-style-type: none"> Surface non occupée avec projet en cours : 1500m² (terrain avec un permis de construire accordé) Zone industrielle Les Marches du Rhône : 58,3ha au total = taux d'occupation : 87,7% <ul style="list-style-type: none"> Surface non occupée avec projet en cours : 1,2ha (2 terrains avec des permis de construire déposés) Surface libre : 6ha <ul style="list-style-type: none"> - dont 2,6 ha de terrains aujourd'hui « enclavés », qui vont être désenclavés par la modification n°5) - Les autres fonciers sont en partie des réserves foncières constituées par des entreprises en vue de leur

4.1 Présentation de votre projet	
	développement futur
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> • quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ? • quel est leur taux d'occupation ? 	Non concerné
Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?	La modification n°5 du PLU ouvre à l'urbanisation 2,8 ha de terrain en une fois
Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)	
Voir le rapport de présentation et l'OAP « les Ronces »	

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?
Des espaces agricoles ?	x		<p>Les Ronces : une partie des parcelles situées en zone 2AU1i et qui vont être ouvertes à l'urbanisation, est cultivée : pâtures (1,1ha) et cultures annuelles (1,4ha).</p> <p>Clos de Foire : La partie sud du secteur est aujourd'hui exploité : prairie de fauche (3,4ha), culture (2,8ha).</p> <p>La modification n°5 ne change pas les conditions d'ouverture de la zone.</p>
Des espaces boisés ?	x		<p>Les Ronces : Le secteur est situé en limite avec une masse boisée au sud, la présente modification prévoit la mise en place d'une frange verte en limite avec ces boisements. Les haies présentes sur le secteur devront être conservées ou reconstituées au plus proche.</p> <p>Clos de Foire : Le secteur accueille des boisements et des haies. La présente modification vise à renforcer la protection de ceux-ci en ajoutant des « espaces boisés classés ».</p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		x	
Complétez si nécessaire			
<p>Les Ronces : Le secteur « Les Ronces » est composé de 3 entités : - Au nord-est : un terrain bâti fortement artificialisé déjà situé en zone urbaine (U1a) - Au nord-ouest : des terrains situés en zone urbaine (U1a) mais non bâtis en raison de l'absence d'accès sécurisé à une voie publique. Une grande partie de ces terrains est aujourd'hui en friche dont une partie est colonisée par des espèces ligneuses et pionnières (Armoise commune, Carotte sauvage, Molènes, Chiendent, ronces...) ainsi que par de nombreuses espèces exotiques envahissantes (Buddléia de David, Sénéçon du Cap, Robinier faux-acacia, Renouée du Japon). A l'extrémité sud du terrain, se trouve une bande boisée faisant partie d'un boisement mésophile plus important (situé hors du secteur d'étude, en zone N du PLU) - Au sud est : des terrains composés de pelouses pâturées, de cultures annuelles, de haies champêtres et d'un boisement en limite sud (faisant lui aussi partie du boisement mésophile plus important situé au sud).</p> <p>Les enjeux écologiques du secteur sont essentiellement concentrés sur le boisement mésophile et sur le réseau de haies champêtres, ces habitats étant des refuges pour la biodiversité locale. Ces éléments seront donc protégés par les dispositions du PLU. La bande boisée en limite sud sera protégée au sein de l'OAP par la mise en place d'une « frange verte à préserver ». L'impact sur les haies champêtres au cœur du secteur sera limité par les dispositions introduites dans l'OAP qui imposent qu'elles soient maintenues ou reconstituées au plus proche, pour maintenir leur fonction de zones de refuge pour la biodiversité locale.</p> <p>Les habitats présentant un enjeu écologique « fort » sont donc situés en dehors du secteur ou seront protégés. D'un point de vue général, compte tenu des faibles surfaces concernées par l'aménagement, les sensibilités écologiques restent restreintes.</p>			

Voir Annexe 3 - PRÉ-DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL - EVINERUDE

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Clos de Foire :

Le site, très arboré, possède une masse boisée remarquable avec de nombreux sujets intéressants (platanes, frênes, chênes, érables champêtres, tilleuls etc.) ainsi que des alignements d'arbres et haies champêtres le long des voies, sur les pourtours du site. La présente modification vise à renforcer les protections existantes, notamment sur le cœur du boisement pour interdire toute destruction. Des protections sont aussi ajoutées sur les haies et alignements d'arbres qui n'étaient pas protégés par le PLU.

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

<p> Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i> </p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
<p>Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	ZNIEFF de type I « prairies de l'aéroport de Lyon - Saint-Exupéry ». Non concernée par la procédure.
<p>Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?</p> <p>http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>		X	
<p>Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?</p>		X	
<p>Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?</p> <p>https://www.eaurmc.fr/</p> <p>https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</p> <p>http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</p>		X	
Complétez si nécessaire			

4.4 Continuités écologiques

<p>Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?</p>	Oui	Non	<p>Le SCOT identifie la plaine de l'Est Lyonnais comme élément de l'armature verte à préserver. La présente modification n'a pas d'impact sur celle-ci.</p>

4.4 Continuités écologiques

<p>Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?</p> <p>http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</p>	<p>Un corridor écologique d'importance régionale est situé sur les terres agricole à l'Est du territoire communal. La présente modification n'a pas d'impact sur celui-ci.</p>
---	--

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		x	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		x	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/		x	
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		x	
Complétez si nécessaire			

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		x	
Autres captages prioritaires ?		x	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	x		Les ressources en eau ont été justifiées dans le PLU approuvé en 2012. La présente modification du PLU ne modifie pas suffisamment le potentiel constructible du territoire pour avoir un impact sur les ressources en eau de la commune.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre	x		Le système d'assainissement présente une capacité suffisante car l'exutoire des effluents est la station

4.6 Ressource en eau			
aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/			d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	x		Les eaux pluviales sur les secteurs concernées devront être traitées à la parcelle par infiltration. Le projet d'aménagement sur le secteur Les Ronces fera l'objet d'un dossier au titre de la Loi sur l'Eau par l'opérateur foncier.
Complétez si nécessaire			

4.7 Sols et sous-sol			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php		x	
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		x	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		x	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	x		Le secteur Les Ronces (pour partie) et le tènement du stade sont situés dans la servitude d'utilité publique relative à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, hydrocarbures, produits chimiques (I1)
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		x	
Nuisances ?	x		Le tènement du stade et le secteur Les Ronces sont situés dans le périmètre « voie bruyante » de la RD306.
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	x		Sont situés sous le Plan d'Exposition au Bruit de l'Aéroport de Lyon-Saint-Exupéry : Le tènement du Stade (zone C), le secteur Les Ronces (zones B et C) et le secteur Le Clos de la Foire (partiellement en zone D) La présente modification ne vise pas à accroître la population accueillie dans les zones faisant l'objet d'une interdiction de création de logements supplémentaires (zone B et C).

4.8 Risques et nuisances

Complétez si nécessaire

4.9 Air, énergie, climat

Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?	Oui	Non
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>		
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	x	
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?	x	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?	x	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		x
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		x

Complétez si nécessaire

5. Annexes (rappel)


Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	x
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	x
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	x

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

Date : 05 JUIL. 2021 Lieu : Saint Laurent de Mure	NOM	PRENOM
	SIGNATURE	
		 Patrick FIORINI Maire de St Laurent de Mure